

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 octobre 2021.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 14 | Votants : | 19 |

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - VISTE ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - KESZNER Patricia - ALQUIER Jérémy - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD Cédric CARME à Claude FABRE Jérôme CROS à Patricia KESZNER - Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO Anthony DURAND à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

OBJET : REGULARISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES MARTELS : RETROCESSION A LA COMMUNE A L'EURO SYMBOLIQUE, PAR ACTE ADMINISTRATIF.

Après avoir entendu le Maire sur la nécessité de régulariser une partie du chemin des Martels actuellement situés dans des parcelles privées.

Le CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la rétrocession à la commune à l'euro symbolique des parties de parcelle figurant sur le document d'arpentage établi par le cabinet Géo Sud Ouest pour une superficie totale de 23a 79 ca, se décomposant comme suit :

Section B parcelle 1062 nouvellement numérotée : B 1813 (58 ca)
B 1814 (51 ca) appartenant à l'indivision

Nickel

Section B parcelle 1064 nouvellement numérotée : B 1816 (466 ca) appartenant à Mme RECH Françoise épouse ROUANET

Section B parcelle 1070 nouvellement numérotée : B 1819 (28 ca)
B 1822 (1696 ca) appartenant à l'indivision
NICKEL/DOUZALS, aux Consorts DOUZALS et à l'indivision DOUZALS.

Section B parcelle 1065 (pas de nouveau numéro) B 1065 (80 ca) appartenant à l'indivision DOUZALS

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 081-218102382-20231019-DELIB23101907-DE



L'achat de ces biens sera réalisé par Actes Administratifs.

Le Secrétaire de Séance : Christian SEGUIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutt le 19 octobre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 20 octobre 2023

An official circular stamp in blue ink with the text 'MAIRIE DE SAINT AMANS-SOULT' and '07240'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink. To the right of the stamp, the text 'Le Maire Alexis MOURET' is printed in black.